AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1146
FR0004110310-FS0340

30 mars 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ESI GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 mars 2020, la société anonyme de droit de luxembourgeois Loys Investment (1c, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 mars 2020, le seuil de 5% du capital de la société ESI GROUP et détenir, pour le compte desdits fonds, 305 739 actions ESI GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,08% du capital et 3,70% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ESI GROUP sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 6 018 792 actions représentant 8 273 179 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.